

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°6 11 MARS 2014

- Décision du 10 mars 2014 portant délégation de signature (concession de logement)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 10 MARS 2014 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment l'article R 4312-17 et D 4314-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-64 à R2124-76,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, et le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 le modifiant,

Vu la circulaire du ministère de l'Ecologie en date du 5 février 2008, relative aux conditions d'occupation des logements de fonction,

Vu la délibération du 29 novembre 2012 modifiée portant délégation de compétence du conseil d'administration de Voies navigables de France au directeur général,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées :

- 1-1- M. Patrick Butte, directeur territorial du Sud-Ouest, et à M. Philippe Wysocki, directeur territorial adjoint
- 1-2- M. Fréderic Lasfargues, directeur territorial Centre Bourgogne et M. Eric Fouliard, directeur territorial adjoint
- 1-3- M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg et M. Jean-Marie Gervaise, secrétaire général
- 1-4- Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône et M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
- 1-5- M. Alain Monteil, directeur territorial du bassin de la Seine et MM. Patrice Chamaillard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints
- 1-6- Mme Corinne de La Personne, directrice territoriale Nord-Est et M. David Mazoyer, directeur adjoint
- 1-7-M. Jean-Pierre Defresne, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais et à Mme Isabelle Matykowski, directrice adjointe,
- à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, les actes suivants :
 - décisions portant concession de logement par utilité de service ;
 - décisions portant concession de logement par nécessité absolue de service ;
 - décisions portant révocation de concession de logement par nécessité absolue de service ;
 - décisions portant révocation de concession de logement par utilité de service ;
 - tout acte pris pour leur exécution.

Article 2

Délégation de signature est donnée pour signer les actes visés à l'article 1 aux personnes suivantes :

- -2-1- M. Alexandre Cuer, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Butte et de M. Philippe Wysocki ;
- -2-2- M. Emmanuel Divers, directeur par intérim des ressources humaines et de l'organisation des services, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Lasfargues et de M. Eric Fouliard ;
- -2-3- M. Jean-Marie Gervaise, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Rouas ;
- -2-4- M. Dominique Larroque, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique Novat et de M. Olivier Norotte ;
- -2-5- M. Thierry Durieux, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Monteil, de M. Patrice Chamaillard et de M. Daniel Bascoul ;
- -2-6- M. Xavier Mangin, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de La Personne et de M. David Mazoyer ;
- -2-7- Mme Aurélie Millot, secrétaire générale et Mme Sandrine Brochet-Gallin, adjointe à la secrétaire générale, en cas d'absence ou d'empêchement, de M. Jean-Pierre Defresne et de Mme Isabelle Matykowski.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 10 mars 2014

Le directeur général Signé Marc Papinutti